



**Club
inclusif**

QUADRANT CONSEIL

SYNTHÈSE – octobre 2025
Évaluation du programme Club inclusif

Le Comité Paralympique et Sportif Français

Le programme Club inclusif

Présentation du programme par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)

Créé en 2022 par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), **le programme Club inclusif permet d'apporter une réponse à l'inégalité d'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.**

Avec seulement 1,4 % des clubs sportifs se déclarant alors en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap, l'offre de pratique de proximité apparaissait clairement comme insuffisante.

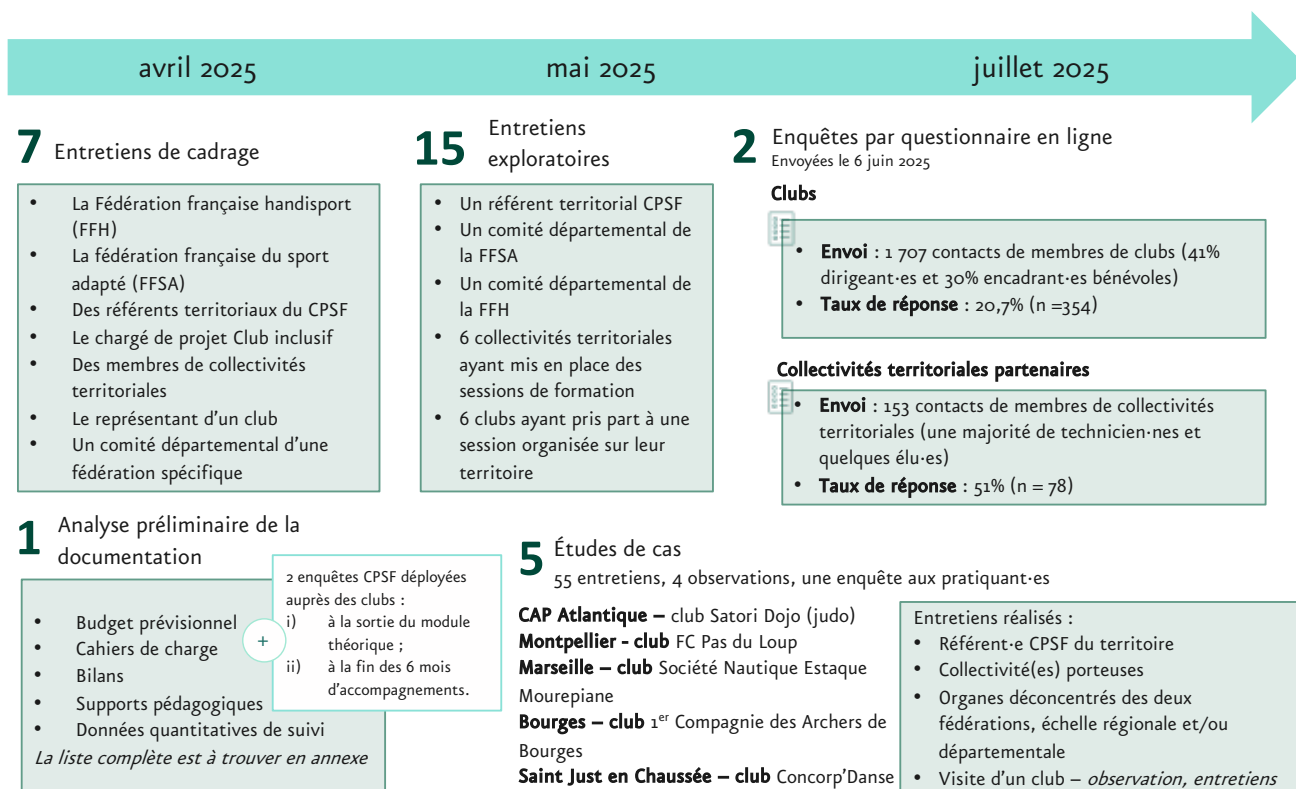
Le CPSF a donc fait le pari, avec Club inclusif, d'une sensibilisation pour tous les clubs favorisant leur ouverture à la pratique parasportive. Club inclusif est **un programme concret qui se met au service des politiques sportives des collectivités territoriales**. Il s'appuie sur un réseau d'acteurs de proximité permettant de former et d'accompagner les clubs sur la durée. Il contribue ainsi à créer des dynamiques d'acteurs et une offre de pratique de proximité pour les personnes en situation de handicap plus dense. Ce programme a bénéficié du soutien du Ministère des Sports et se déploie avec le concours de la Fédération Française Handisport et de la Fédération Française du Sport Adapté.

La démarche d'évaluation

L'évaluation du programme Club inclusif, pilotée par le **Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)** et réalisée par le cabinet Quadrant Conseil, a été déployée d'avril 2025 à septembre 2025. Elle visait à répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure le programme Club inclusif permet-il bien de **mobiliser une communauté d'acteurs territoriaux du parasport** ?
2. Dans quelle mesure le programme Club inclusif permet-il bien aux clubs participants de **développer une offre d'accueil des personnes en situation de handicap** ?
3. Dans quelle mesure le programme Club inclusif permet-il bien aux personnes en situation de handicap d'avoir **accès à une offre et à des conditions de pratiques satisfaisantes** ?
4. Dans quelle mesure le déploiement du programme Club inclusif est-il **à la hauteur des objectifs qui lui sont fixés** ?

La méthodologie déployée s'appuie sur **une approche mixte**, avec la mobilisation d'outils de collecte quantitative et qualitative, permettant de recueillir le témoignage de toutes les parties prenantes concernées : le CPSF, les fédérations spécifiques, les collectivités territoriales engagées, les clubs, et les pratiquant·es.



Les enseignements issus de l'évaluation

QUESTION 1

DANS QUELLE MESURE LE PROGRAMME CLUB INCLUSIF PERMET-IL BIEN DE MOBILISER UNE COMMUNAUTÉ D'ACTEURS TERRITORIAUX DU PARASPORT ?

Enseignement #1 – Le programme a embarqué principalement des collectivités qui se déclarent déjà sensibilisées et actives sur la question du parasport avant Club inclusif

- Dans l'enquête réalisée, **80% des collectivités (n = 78)** – qui sont dans leur majorité des départements et des communes – **déclarent qu'elles portaient déjà des actions en faveur du parasport**, même si seulement 12% parlent d'une politique parasportive structurée.
- Les collectivités ont eu pour leur majorité connaissance du programme par le/la référent·e CPSF, et leur motivation principale est le résultat d'une combinaison entre la **résonance du programme avec des orientations politiques préexistantes**, et l'**implication d'individus** (élus·es ou technicien·nes).

Enseignement #2 – Le programme constitue un projet commun inédit pour le CPSF, les collectivités, et les organes déconcentrés des fédérations spécifiques, qui est salué par les parties prenantes

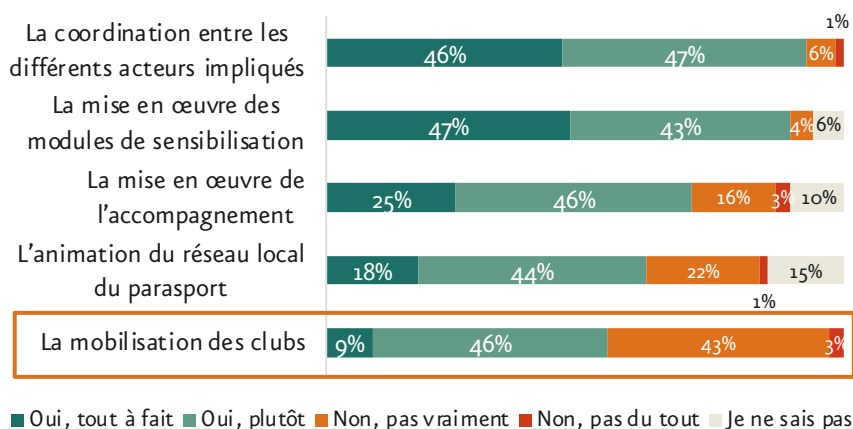
- Le programme propose un **nouveau partenariat entre le CPSF et les fédérations spécifiques** à l'échelle nationale d'une part, décliné ensuite dans les territoires de déploiement, et associant les collectivités, les clubs, et les fédérations sportives autour de la question du parasport.
- Les collectivités (n = 68) estiment dans leur large majorité que **l'engagement des organes déconcentrés** est particulièrement satisfaisant (87%) et que **la coordination entre acteurs** s'est bien passée (93%).
- Les témoignages recueillis révèlent que si les acteurs locaux du parasport se connaissaient et travaillaient parfois déjà ensemble, le programme a permis de **nouvelles rencontres entre les collectivités et les organes déconcentrés des fédérations spécifiques (ODFS)**, ayant eu lieu à l'occasion des modules théoriques. Dans d'autres cas, les liens ont été renforcés.
- Le caractère récent du programme ne permet pas de conclure sur la durabilité de ces dynamiques, toutefois certaines personnes interrogées estiment que Club inclusif a favorisé l'instauration d'une dynamique de communication et **espèrent pouvoir remobiliser les acteurs rencontrés**.

Enseignement #3 – L'organisation des modules théoriques a globalement très bien fonctionné, avec des difficultés concentrées sur la phase de mobilisation des clubs

- D'après l'enquête réalisée, **98% des collectivités (n = 68) estiment que la mise en œuvre des sessions Club inclusif s'est bien passée¹.**
- En revanche, près de la moitié des collectivités identifient des **difficultés concentrées sur la mobilisation des clubs**, qui ont nécessité d'importantes relances de la part du CPSF, parfois appuyé par les collectivités elles-mêmes.

Diriez-vous que la mise en œuvre de ces différents volets s'est bien passée ?

(N = 68)



- Les témoignages qualitatifs partagés par les différentes parties prenantes soulignent **plusieurs facteurs explicatifs** :



La cible : Club inclusif est volontairement pensé de manière à être proposé à tous les clubs, et n'a donc pas donné lieu à une stratégie de communication ciblée.



Le calendrier : La tenue des sessions sur des jours de semaine rend difficile la participation de beaucoup d'encadrant·es et de dirigeant·es de clubs.



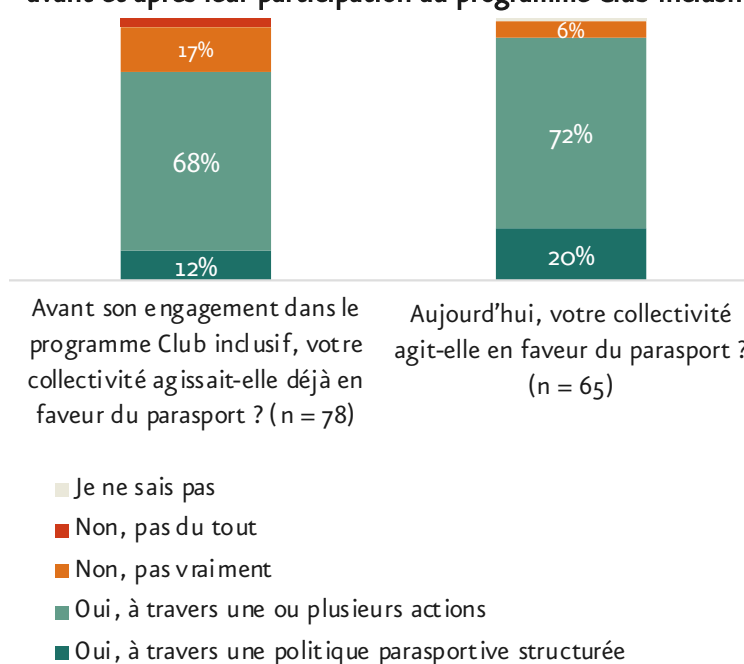
Le calcul « coûts/bénéfices » : L'absence d'opportunité de valorisation de l'engagement des clubs à la suite du programme (financements, labélisation, etc.)

Enseignement #4 – Les collectivités interrogées déclarent que Club inclusif a contribué à renforcer leur engagement en faveur du parasport

- D'après l'enquête réalisée, **la part des collectivités investies de manière concrète en faveur du parasport a progressé positivement, et leur action s'est structurée** : avant le programme, seules 12% des collectivités répondantes (n = 78) parlent d'une politique structurée, et leur part s'élève à 20% (n = 65) au moment de la passation de l'enquête.

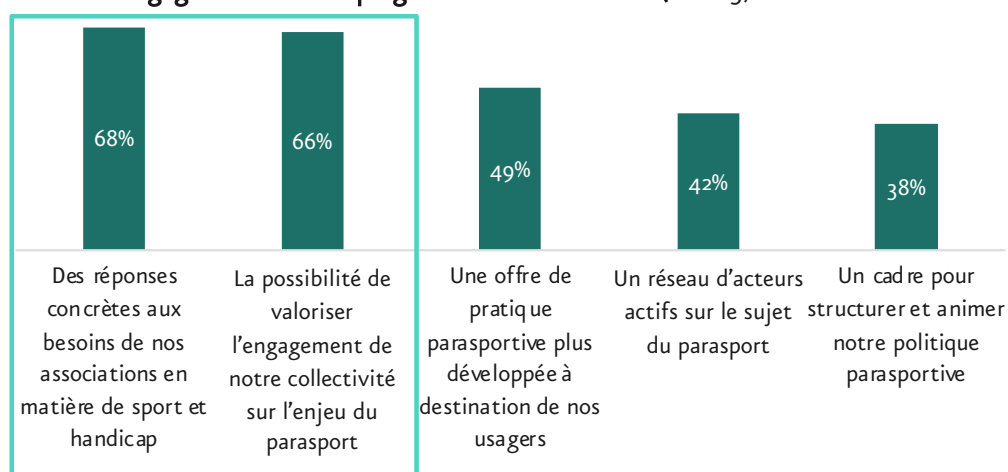
¹ Les collectivités n'étant pas mobilisées sur la phase « accompagnement », cette question est traitée en réponse à la deuxième question d'évaluation.

Evolution de l'engagement des collectivités en faveur du parasport avant et après leur participation au programme Club inclusif



- **Ces collectivités identifient de manière forte la contribution du programme à cette évolution** : le programme Club inclusif leur a fourni des pistes de réponses concrètes aux besoins des associations du territoire, et leur a aussi permis de mieux valoriser de leur engagement en faveur du parasport.

De votre point de vue, quels ont été les principaux apports pour votre collectivité de son engagement dans le programme Club inclusif ? (N = 65)



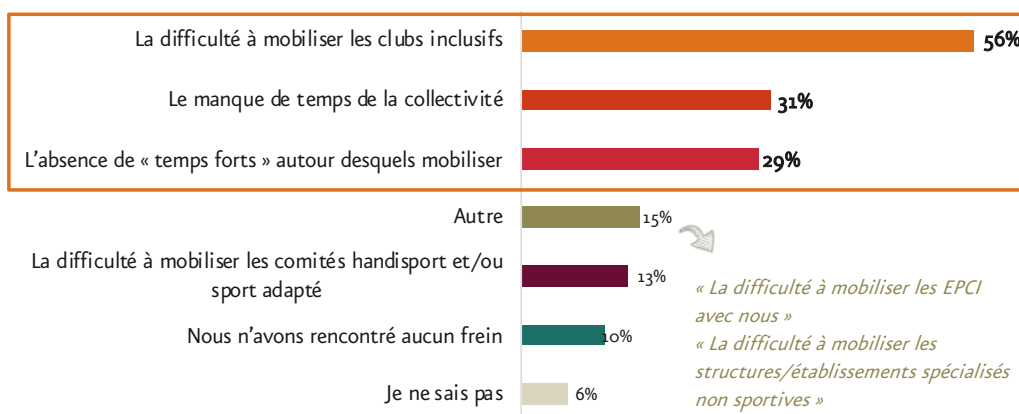
- D'après l'enquête, **77% des collectivités répondantes estiment aussi que le programme a contribué à enrichir et diversifier les dynamiques existantes.**

Enseignement #5 – Toutefois, les conditions de pérennisation de la dynamique suscitée par le programme Club inclusif ne constituent pas encore un acquis du programme, et nécessiteraient de consolider une stratégie d'animation territoriale

- Le programme prévoyait que les collectivités puissent être motrices de manière durable dans l'animation d'un réseau des clubs ayant participé au programme, mais jusqu'ici celles-ci déclarent rencontrer des **difficultés pour animer un réseau local des clubs inclusifs à la suite du programme**.
- D'après les collectivités, les facteurs explicatifs de ces difficultés sont en premier lieu **la difficile mobilisation des clubs, le manque de moyens humains** à allouer à cette animation, et aussi l'absence de « **temps forts** » autour desquels mobiliser les clubs, pour engager une dynamique durable. De manière qualitative, les collectivités rencontrées ont ajouté qu'elles manquaient de visibilité et de suivi suite à la participation des clubs aux modules théoriques de sensibilisation.

Avez-vous rencontré des freins dans l'animation de ce réseau ? (N = 68)

Plusieurs réponses possibles



- Ce constat est confirmé par les clubs interrogés : **l'animation d'un réseau local constitue le volet le plus cité comme piste d'amélioration (49%)** par l'enquête qui leur était destinée ; et la presque totalité des clubs rencontrés en étude de cas n'estime pas qu'un réseau ait émergé sur leur territoire, ou de manière très limitée.

QUESTION 2

DANS QUELLE MESURE LE PROGRAMME CLUB INCLUSIF PERMET-IL BIEN AUX CLUBS PARTICIPANTS DE DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Enseignement #6 – La majorité des dirigeant·es et encadrant·es ayant participé au programme déclarent qu'elles étaient déjà sensibilisées à la question du parasport avant leur participation au programme, et que leur club était déjà doté de pratiques d'accueil

- Avant Club inclusif, 93% des dirigeant·es et encadrant·es des clubs ayant répondu à l'enquête (n = 351) déclarent qu'elles étaient **personnellement sensibles à l'enjeu du parasport**, et 70% que **le parasport était déjà une préoccupation pour leur club**.
- En termes de pratiques d'accueil, 75% des dirigeant·es et encadrant·es déclarent que **leur club avait déjà accueilli au moins une personne en situation de handicap**, avec un accueil structuré (66%), ou de manière ponctuelle (4%).
- Par ailleurs, **28% des dirigeant·es et encadrants déclarent que leur club disposait d'un projet d'accueil précis**, et 36% que leur club avait déjà des idées de projet d'accueil.
- Enfin, 19% des répondant·es déclarent que leur club était déjà affilié à l'une des deux fédérations spécifiques (FFSA et/ou FFH).

Enseignement #7 – La participation au programme Club inclusif est le plus souvent un projet de club, et près des deux tiers des dirigeant·es et encadrant·es citent comme motivation le fait de développer un projet d'accueil pour des pratiquant·es en situation de handicap

- **88% des dirigeant·es et encadrant·es des clubs** (n = 351) déclarent que **la décision d'adhérer au programme Club inclusif était collective**, car fondée sur une décision partagée, ce qui augmente la probabilité d'une implication dans le temps.
- Les **trois motivations** principalement mentionnées par les dirigeant·es et encadrant·es ayant rejoint le programme sont le fait de **développer un projet d'accueil (66%)**, **la volonté d'en apprendre davantage sur le handicap (59%)**, et de **valoriser les démarches d'accueil parasportif de leur club (54%)**. La démarche des clubs vise donc autant à développer et améliorer leurs pratiques d'accueil, qu'à les faire connaître sur le territoire, ce qui est cohérent avec l'ambition initiale du programme.

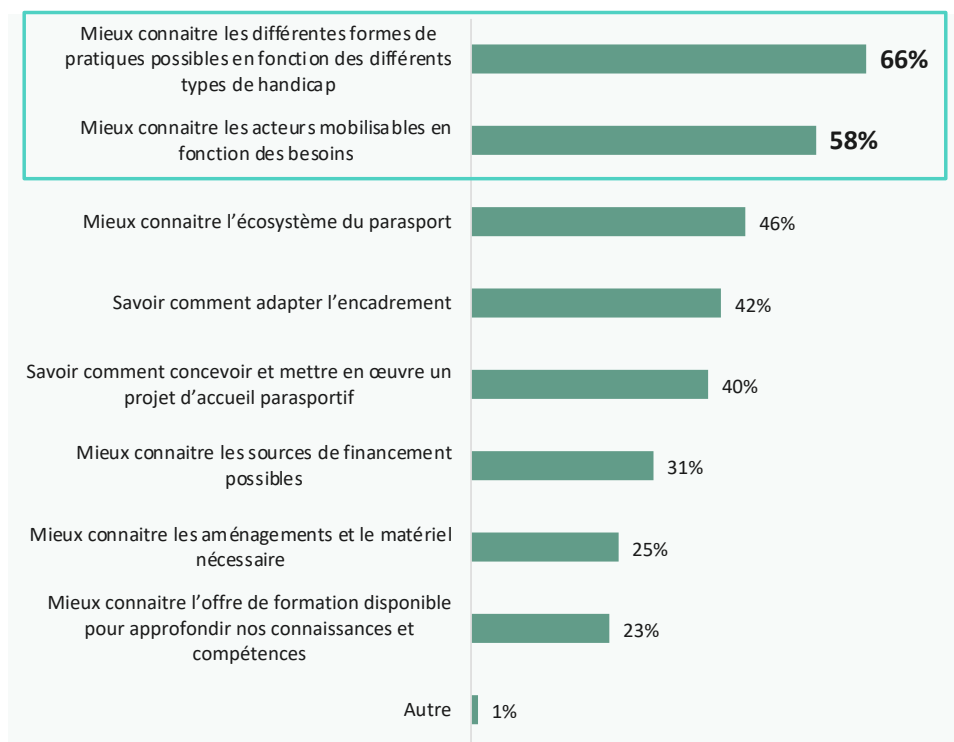
Qu'est-ce qui a convaincu votre club de s'engager dans le programme Club inclusif ?
(Sur une base N=326, réponses multiples possibles)



Enseignement #8 – La quasi-totalité des dirigeant·es et encadrant·es de clubs se déclare satisfaite des modules théoriques de sensibilisation au parasport, qui leur ont apporté des connaissances utiles sur le handicap et sur les acteurs mobilisables en cas de besoin

- D'après l'enquête aux clubs, **96% des dirigeant·es et encadrant·es se déclarent satisfait·es des modules de sensibilisation** (57% « oui, tout à fait » ; 39% « oui, plutôt »), et 94% indique que cette première partie théorique était en adéquation avec leurs attentes.
- Par ailleurs, 90% des dirigeant·es et encadrant·es (n = 271) ont déclaré que **les modules de sensibilisation leur ont permis d'apprendre de nouvelles choses concernant l'accueil des personnes en situation de handicap**, sur au moins l'un des items proposés ci-dessous.
- Les entretiens réalisés révèlent que même pour les clubs déjà sensibilisés et/ou engagés sur la question du parasport, le programme est une opportunité utile de **mettre à jour des connaissances**, voire d'**acquérir de nouvelles connaissances**, notamment sur les différentes typologies de handicap et pratiques sportives, ou sur les volets administratifs et financiers.

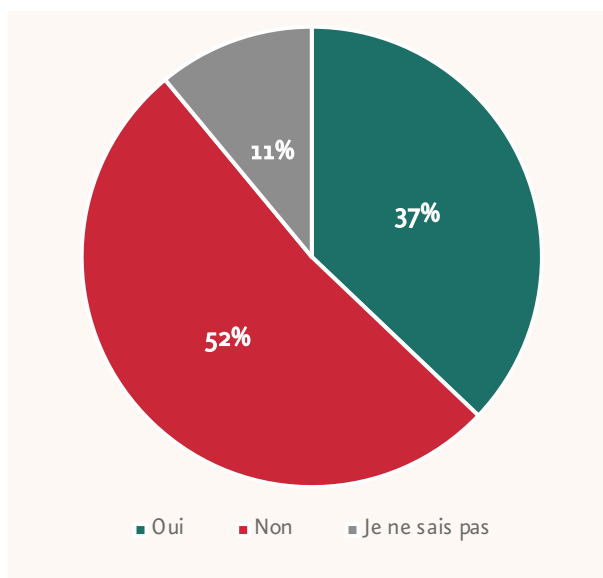
Sur quels éléments votre participation aux modules de sensibilisation vous a permis d'apprendre de nouvelles choses ? (N=271)



Enseignement #9 – La mise en œuvre de l'accompagnement pose davantage question, avec, un nombre significatif de clubs déclarant ne pas en avoir bénéficié, et des suggestions d'améliorations centrée sur ce volet du programme

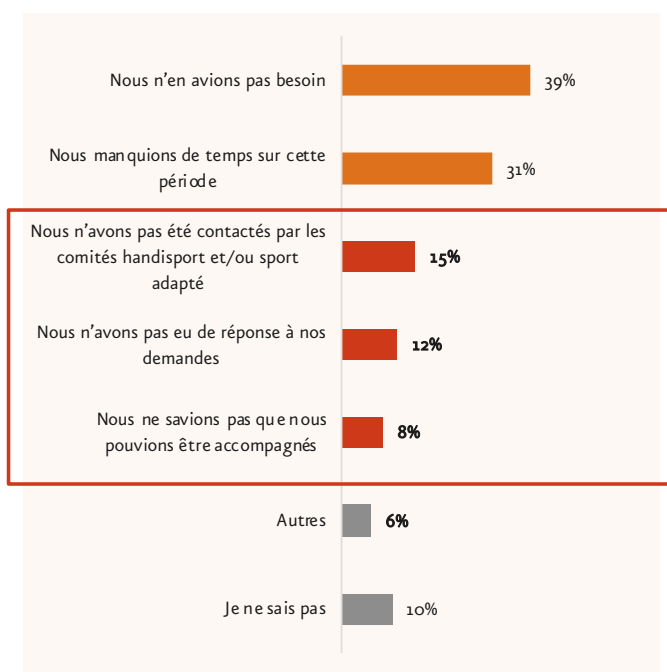
- D'après l'enquête aux clubs, **52% des répondant·es déclarent que leur club n'a pas bénéficié de la phase d'accompagnement** (n = 318).

À l'issue des modules de sensibilisation, avez-vous été accompagné pour la mise en œuvre de votre projet d'accueil de personnes en situation de handicap ?
(N=318)



- Les principaux facteurs expliquant une moindre participation des clubs à la phase d'accompagnement sont liés à l'identification par les clubs d'une l'inadéquation de cette proposition à leurs besoins (en orange dans le graphique ci-dessous), mais aussi à des freins liés à l'organisation de l'accompagnement (en rouge), qui comptent pour 35% des raisons évoquées par les clubs non bénéficiaires (n = 165).

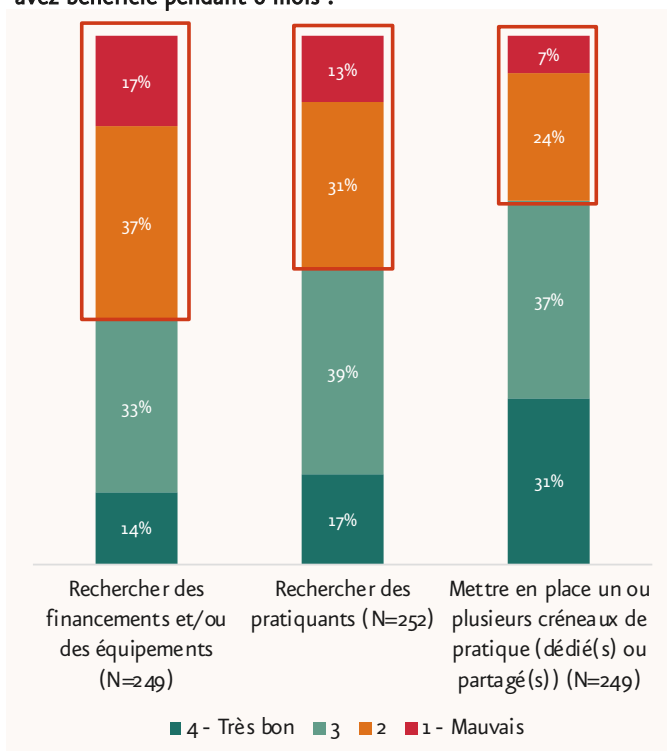
Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas bénéficié de l'accompagnement ? (N =165)



- La phase d'accompagnement est ainsi un sujet d'amélioration mentionné par 38% des répondant·es (n=298), avec en premier lieu l'approfondissement de l'aide à la recherche de financements, puis à la mise en lien avec des pratiquant·es, et un accompagnement à la mise en place de plusieurs créneaux de pratiques.

Certains clubs (n = 29) mentionnent aussi un enjeu de mise en relation avec des acteurs impliqués dans le programme (28%), et d'améliorer et renforcer la communication et le suivi entre l'accompagnateur et le club (28%).

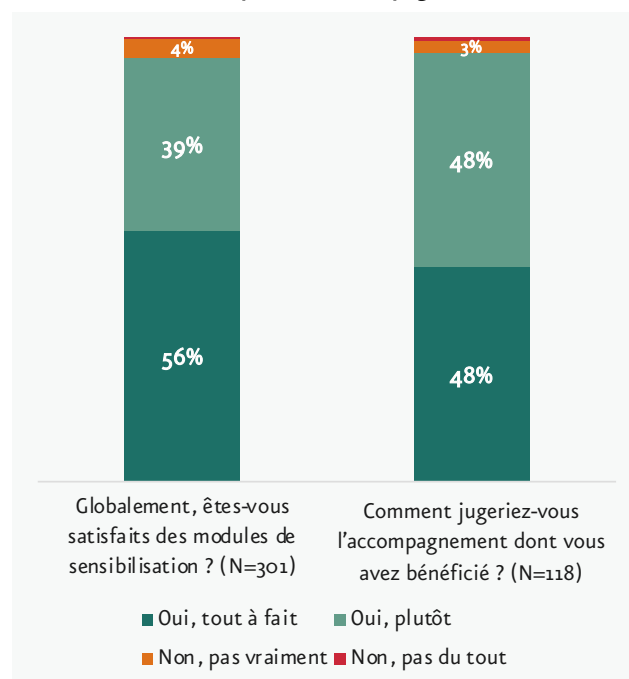
Au regard de votre projet d'accueil, comment estimez-vous la pertinence des thématiques d'accompagnement dont vous avez bénéficié pendant 6 mois ?



- Les **retours des participants ayant bénéficié d'un accompagnement** sont **toutefois globalement positifs, tant sur les modules de sensibilisation que sur l'accompagnement**

Ils indiquent notamment que cette seconde phase du programme leur a permis de préciser et d'ajuster leur projet, et d'améliorer la communication sur leur offre de pratique parasportive.

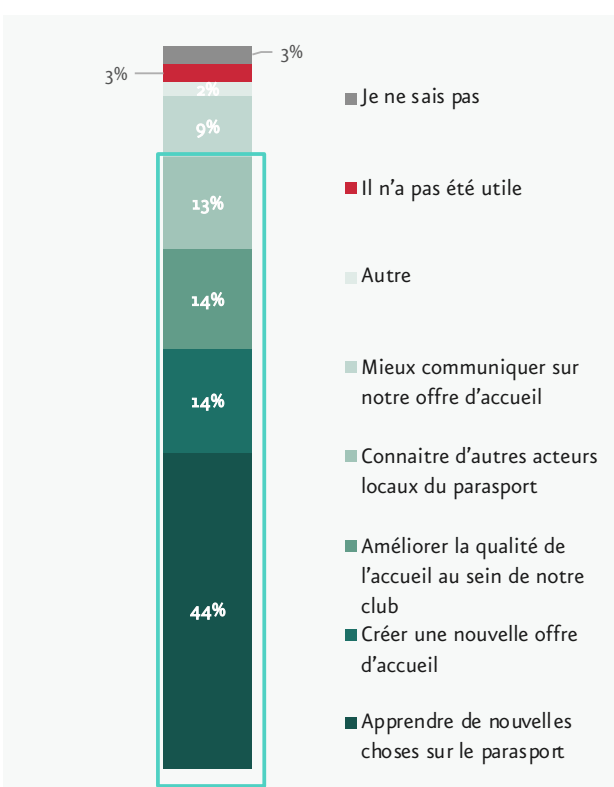
Niveau de satisfaction des participant·es aux modules de sensibilisation et à la phase d'accompagnement



Enseignement #10 – Le programme produit, d'après les témoignages des clubs, des effets en termes d'apprentissages, et de changement de représentations sur le parasport

- D'après l'enquête aux clubs, **la majorité des dirigeant·es et encadrant·es affirment que le programme a permis un changement de regard sur le parasport (79% ; n = 316), et sur le handicap (78% ; n = 317).**
- D'après l'enquête, **95% des dirigeant·es et encadrant·es de clubs (n = 317) estiment que le programme a été utile**, en particulier pour apprendre de nouvelles choses sur le parasport.

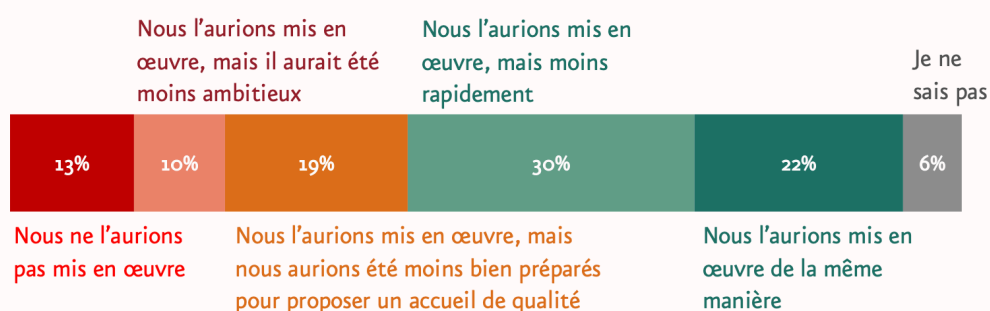
Enfin, quelle est la chose pour laquelle le programme Club inclusif vous a été le plus utile ? (N=317)



Enseignement #11 – Le programme contribue, d'après les témoignages des clubs au développement d'une offre d'accueil.

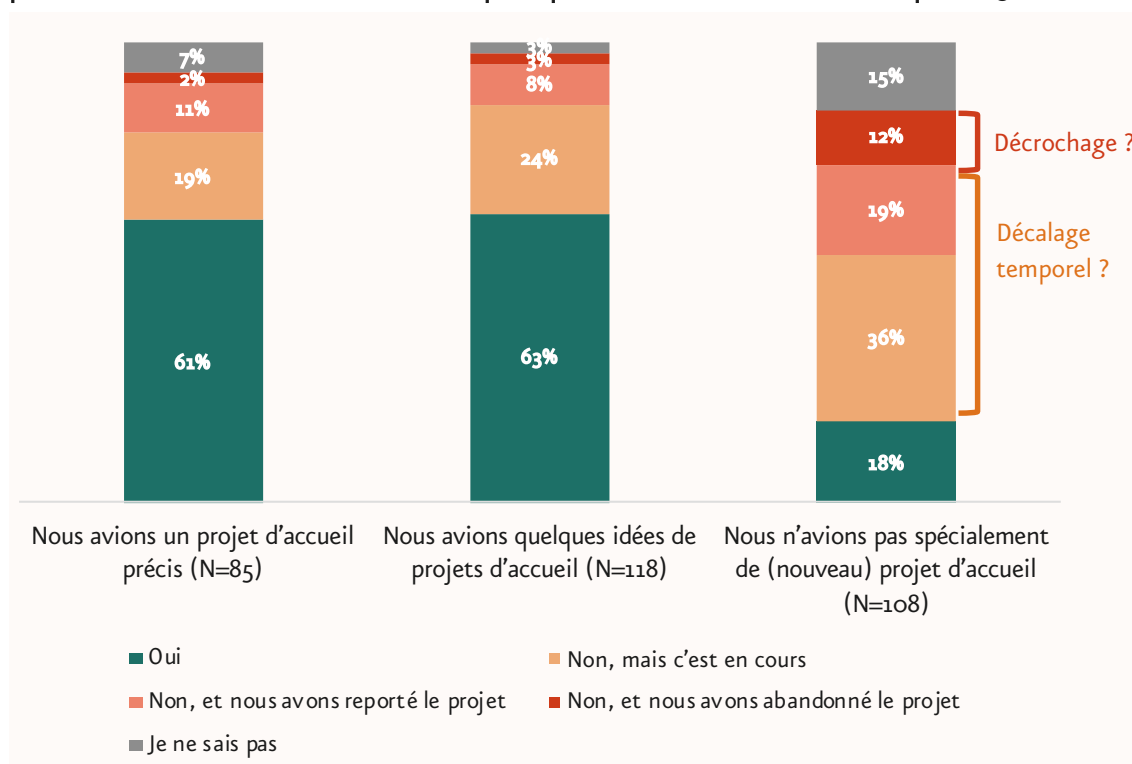
- Environ la moitié des dirigeant·es et encadrant·es (n = 316) explique que **leur club a pu créer une nouvelle offre d'accueil**, pendant ou à l'issue du programme Club inclusif, destinée à l'accueil des pratiquant·es en situation de handicap. Parmi les clubs ayant développé une offre, 72% (n = 146) affirment qu'ils n'auraient pas eu la capacité de mettre en œuvre leur projet d'accueil de la même manière sans ce programme, voire qu'ils n'auraient pas pu le réaliser.

Que serait-il advenu de votre projet d'accueil de pratiquants en situation de handicap sans le programme Club inclusif ? (N=146)



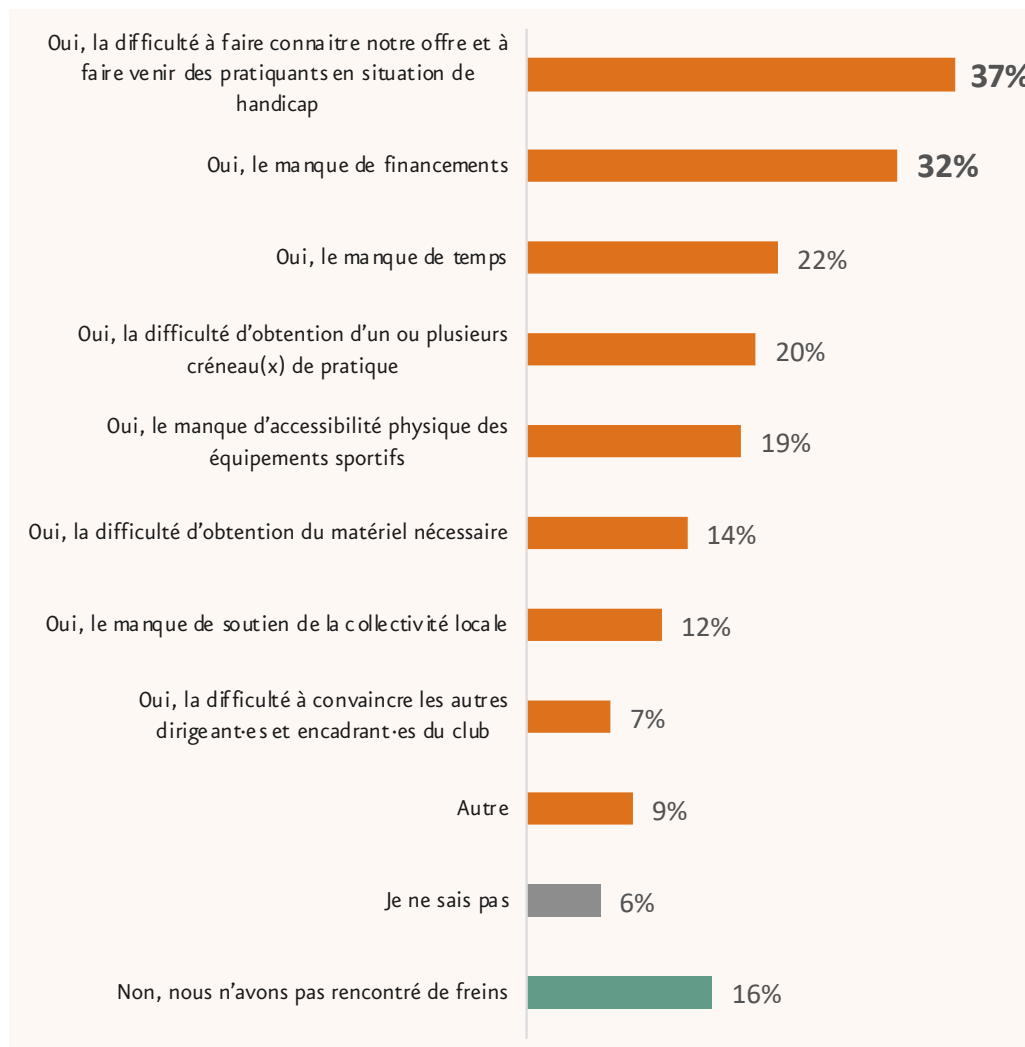
- Cependant, **la concrétisation d'un projet parasportif après le programme est moins fréquente chez les clubs qui n'avaient pas encore de projet avant de rejoindre le programme.**

Pendant ou à l'issue de sa participation au programme Club inclusif, votre club a-t-il pu créer une nouvelle offre d'accueil de pratiquants en situation de handicap ? (N=316)



- Toutefois, 84% des dirigeant·es et encadrant·es (N=317) ont rencontré des **difficultés quant à la mise en place de leur projet d'accueil**, en particulier : la difficulté à **faire connaître leur offre et à faire venir des personnes en situation de handicap** ; le manque de financements ; les difficultés d'organisation (manque de temps, créneaux adéquats).

Avez-vous rencontré des freins à la mise en œuvre de votre projet d'accueil ? (Sur une base N=317)



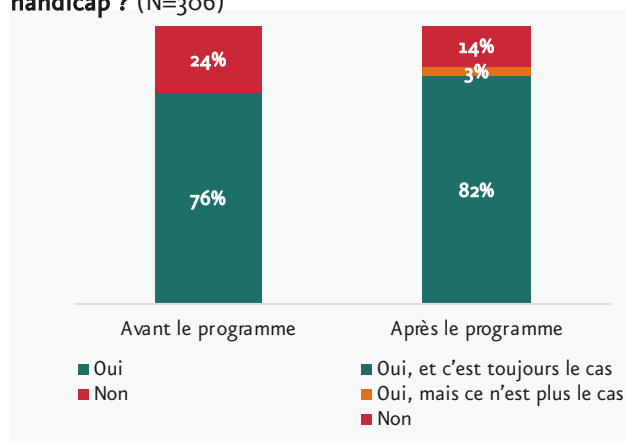
QUESTION 3

DANS QUELLE MESURE LE PROGRAMME CLUB INCLUSIF PERMET-IL BIEN AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP D'AVOIR ACCÈS À UNE OFFRE ET À DES CONDITIONS DE PRATIQUES SATISFAISANTES ?

Enseignement #12 – D'après le témoignage des clubs, ceux-ci ont développé leur offre d'accueil parasportif, ainsi que sa structuration pour favoriser la qualité de l'accueil des pratiquantes en situation de handicap

- L'enquête club montre que **la part des dirigeant·es et encadrant·es (n = 306) dont les clubs accueillent des personnes en situation de handicap a augmenté** de 6 points de pourcentage depuis leur engagement dans le programme.

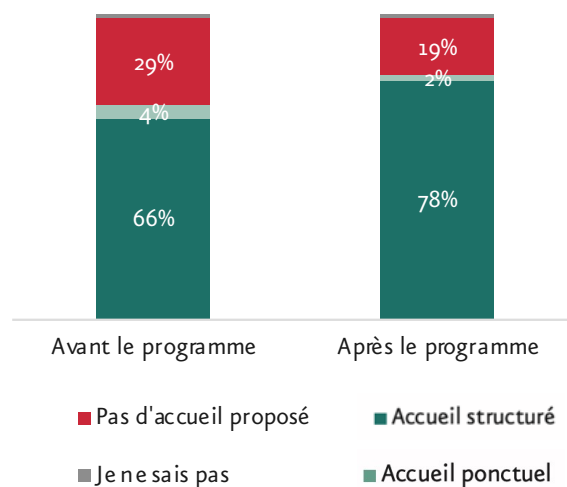
Votre club accueille-t-il des personnes en situation de handicap ? (N=306)



- Par ailleurs, **cet accueil est globalement davantage structuré**. En effet, la part de dirigeant·es et encadrant·es déclarant que leur club accueille des personnes en situation de handicap via un accueil structuré a augmenté de 12 points de pourcentage entre le début et la fin du programme.

La progression de l'accueil est observée sur tous les types de handicap, mais dans une plus forte mesure pour l'accueil de personnes en situation de handicap mental, sensoriel, ou psychique.

Selon quelle(s) modalité(s) d'accueil votre club accueille-t-il des pratiquant·es en situation de handicap ? (N=305)

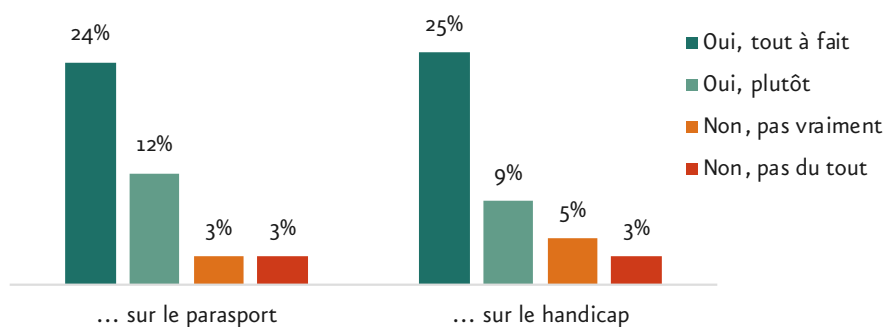


- Parmi les **146 dirigeant·es et encadrant·es ayant créé une nouvelle offre d'accueil**, on observe que, dans environ **deux tiers à trois quarts des projets, un accueil structuré est prévu pour chacun des cinq types de handicap**. Environ la moitié des projets prévoient également un accueil structuré pour les personnes en situation de polyhandicap. Le programme Club inclusif contribue ainsi fortement à l'accueil de tous les handicaps au sein des clubs participants au dispositif.

Enseignement #14 – Les témoignages de pratiquant·es de clubs révèlent aussi une progression positive du niveau de connaissance sur le handicap, et sur le parasport

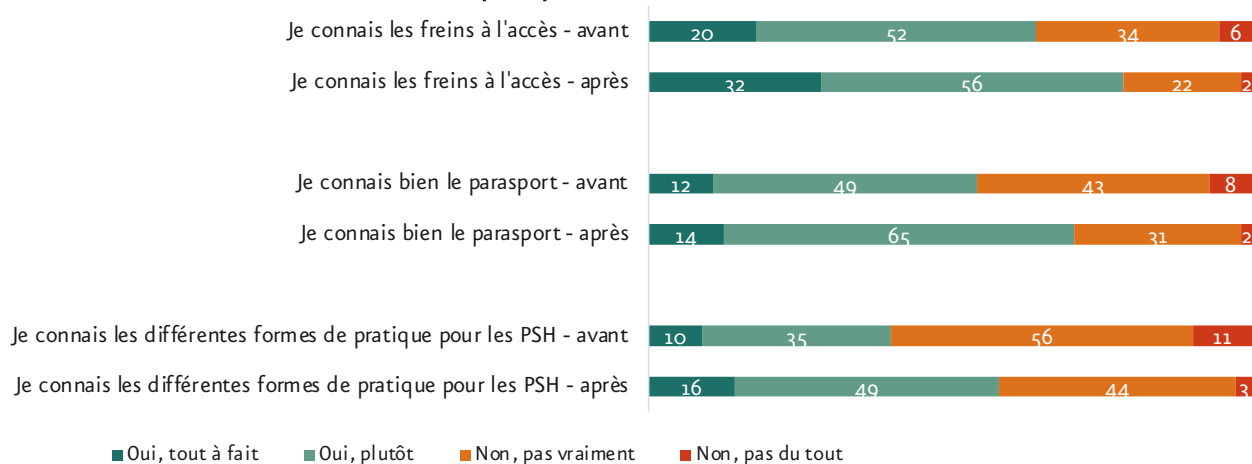
- La majorité des personnes interrogées qui ne sont pas en situation de handicap (n = 112) estime que pratiquer avec des personnes en situation de handicap a fait **évoluer leur regard sur le handicap (60%)** et **sur le parasport (55%)**.

Diriez-vous que pratiquer avec des personnes en situation de handicap au sein de votre club a fait évoluer votre regard : (n=112 pratiquant·es valides)



- Le programme a aussi contribué à développer une connaissance sur le parasport :

Que diriez-vous de votre connaissance du parasport ? (n=112)

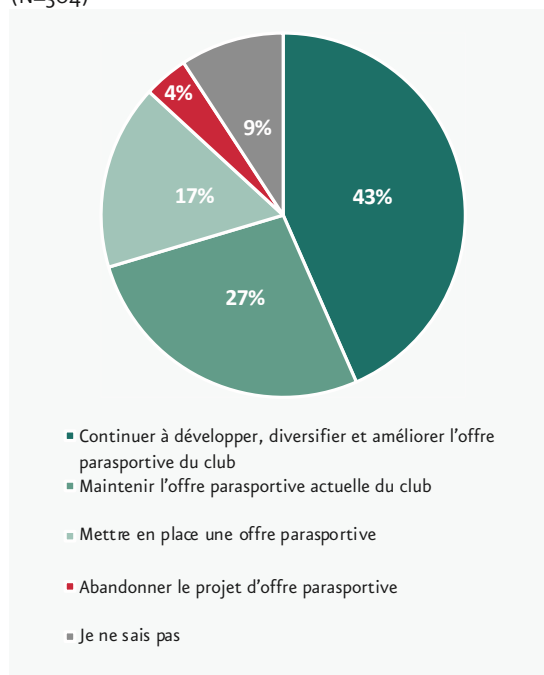


Enseignement #15 – Club inclusif accompagne les dynamiques existantes des clubs et les amène à les poursuivre, sans répondre totalement à leurs besoins pour les concrétiser

- 87% des dirigeant·es et encadrant·es de clubs (n = 304) indiquent avoir pour ambition de poursuivre le développement, le maintien ou la création d'une offre parasportive dans leur club.

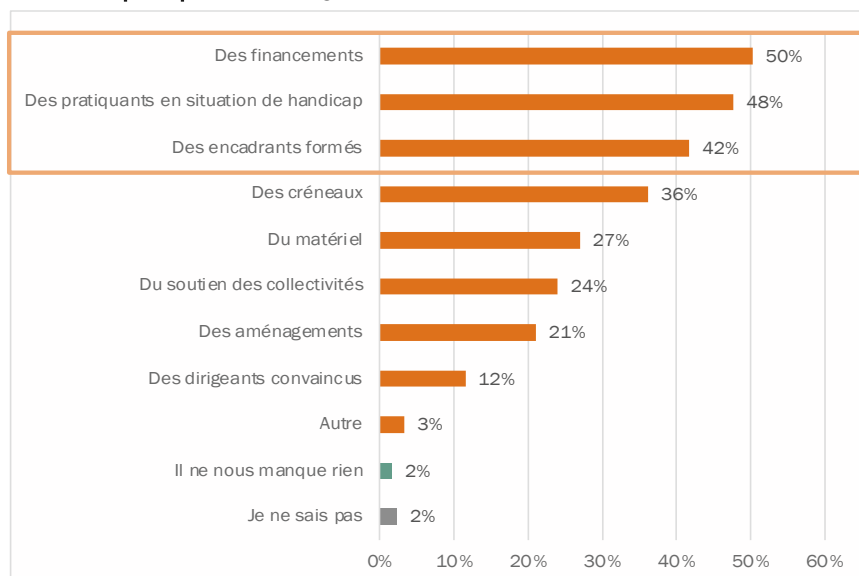
De manière qualitative, des clubs ont évoqué d'autres **pistes de développement** : intégrer une personne en situation de handicap adhérente dans le conseil d'administration du club ; investir dans du matériel adapté ; recruter une personne dédiée et formée, etc.

Aujourd'hui, quel est le projet parasportif de votre club ? (N=304)



- Les encadrant·es et dirigeant·es mentionnent cependant **le manque de financements** (50%), la **difficulté à faire le lien entre leur offre et la demande** de la part de pratiquant·es en situation de handicap (48%), et **le manque d'encadrant·es formé·es** (42%).

Que diriez-vous qu'il manque à votre club pour développer ou pérenniser son offre parasportive ? (N=304)



Le manque de financements :

les coûts des affiliations aux fédérations spécifiques (nécessaires pour participer aux compétitions parasportives s'ils n'appartiennent pas à une fédération délégataire), et les aménagements relatifs à l'accessibilité des complexes sportifs et les transports.

La formation des encadrant·es : la moitié des dirigeant·es et encadrant·es ont indiqué ne pas avoir connaissance de l'offre de formations certifiantes des Fédérations.

Des pratiquant·es en situation de handicap : le principal motif évoqué par les encadrant·es et dirigeant·es de clubs expliquant pourquoi le club n'accueille pas (ou plus) de personnes en situation de handicap est l'absence de demande.

- Une piste évoquée par les clubs, mais aussi par les collectivités, pour mieux faire le lien entre l'offre de parasport et les publics qui pourraient en bénéficier est **d'ouvrir la collaboration autour du programme Club inclusif à d'autres acteurs**. Les encadrant·es et dirigeant·es (n = 56) estiment ainsi qu'il serait pertinent d'associer des acteurs du **secteur médico-social** (73%), du **secteur médical** (48%), des fédérations disciplinaires (43%), et des services déconcentrés de l'État (21%).

QUESTION 4

DANS QUELLE MESURE LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME CLUB INCLUSIF EST-IL À LA HAUTEUR DES OBJECTIFS QUI LUI SONT FIXÉS ?

Enseignement #16 – La structuration du programme conjointement entre le CPSF et les Fédérations Handisport et Sport adapté au niveau national est jugée pertinente et adaptée

- Le positionnement du CPSF est bien perçu dans son rôle de coordinateur en lien avec les Fédérations spécifiques et apporte **une véritable valeur ajoutée** pour renforcer les actions des Fédérations spécifiques.
- La collaboration du CPSF avec les organes déconcentrés apparaît essentielle en raison de leur **connaissance fine du territoire et de leur expertise propre sur les différentes typologies de handicap**.

Enseignement #17 – En revanche, les collectivités et clubs interrogés au niveau territorial ont peu d'informations sur l'organisation concrète du programme au niveau national, entre le CPSF et les FFH et FFSA d'une part, et au sein de la FFH et de la FFSA d'autre part

- La multiplicité des interlocuteurs peut rendre complexe la communication.
- L'articulation entre le référent paralympique territorial et la cellule nationale n'a pas toujours été facilitante pour les organes déconcentrés, et les collectivités.

- Certains **relèvent des freins à la mise en œuvre en interne au CPSF d'une part, et avec les fédérations spécifiques d'autre part** : une circulation parfois insuffisamment fluide de l'information entre la cellule nationale et les territoires ; un manque de clarification des rôles de chacun, et des ajustements liés aux moyens humains disponibles dans les territoires.

Enseignement #18 – La collaboration entre le CPSF et les organes déconcentrés – à l'échelle nationale et territoriale – a constitué un facteur majeur de succès du programme, qui est salué par les interlocuteurs interrogés dans le cadre de cette évaluation

- Dans la plupart des cas investigués de manière approfondie, la collaboration entre les acteurs engagés dans le dispositif a bien fonctionné et a permis le déploiement du dispositif sur le territoire.
- À cet égard, le dynamisme et la fluidité des échanges avec le·a référent·e paralympique territorial·e sont identifiés comme des leviers facilitants. La collaboration du CPSF avec les organes déconcentrés apparaît également essentielle en raison de leur connaissance fine du territoire.
- Les collectivités identifient très positivement l'implication des comités handisport et sport adapté dans la mise en œuvre du programme

Enseignement #19 – En revanche, des témoignages ont souligné que la promesse de collaboration au niveau local n'est pas toujours tenue pour les fédérations spécifiques

- D'après les organes déconcentrés des fédérations spécifiques, le programme Club inclusif ne vient pas concurrencer leur activité, mais offre de nouvelles opportunités pour l'accompagnement des clubs. Toutefois, certains regrettent un rôle parfois limité, qui a pu leur donner le sentiment d'endosser un rôle de « prestataires ».
- Malgré **l'augmentation du nombre d'adhésions** sur la période (qu'il n'est pas possible d'imputer directement au programme) des fédérations spécifiques ont exprimé le regret que leurs attentes en nombre d'adhésions ne soient pas atteintes, bien qu'il ne s'agissait pas d'une finalité recherchée par le programme.

Enseignement #20 – Le programme a démontré une capacité à s'adapter à différents contextes territoriaux, en laissant une flexibilité importante aux acteurs locaux (fédérations, collectivités, clubs). Toutefois, les témoignages recueillis suggèrent le besoin clarifier le rôle des uns et des autres dans la perspective d'animer de manière durable la démarche

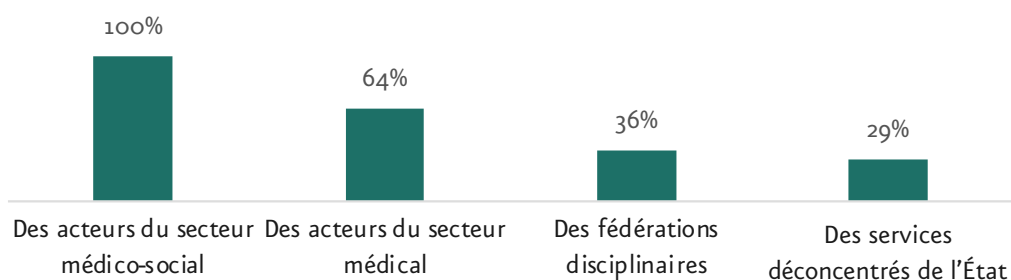
- Les investigations conduites révèlent que lorsque les conditions partenariales prévues « théoriquement » par le programme n'étaient pas réunies localement, les autres partenaires ont su faire preuve d'une grande **adaptabilité au niveau local pour pallier et assurer la mise en œuvre du programme**. Cette flexibilité est alors mise en avant et valorisée à de nombreuses reprises.

- Toutefois, il s'agit aussi d'une fragilité du programme. À cet égard, le **rôle des collectivités** est déterminant. En effet :
 - les collectivités collaborent avec le CPSF pour la mise en œuvre du programme localement (mobilisation des clubs, mise à disposition des salles, horaires) ...
 - ... mais elles considèrent qu'elles n'ont pas ou peu d'informations sur le suivi des accompagnements
 - ... et peu de collectivités sont donc en capacité de suivre le programme et des bilans sont rarement organisés à la suite des sessions Club inclusif
 - ... dans ces conditions, il leur semble difficile d'endosser le rôle d'animateur d'un réseau de clubs inclusif

Enseignement #21 – L'organisation tripartite actuelle (CPSF / ODFS / Collectivités) est pertinente et motrice, mais pourrait s'enrichir avec des acteurs clés en vue d'une meilleure territorialisation du programme, et pour faire le lien entre « offre » d'accueil, et « demande »

- Des suggestions concernent l'élargissement des partenaires associés à la démarche, pour affirmer **la territorialisation** du programme, et muscler **volet « demande » du programme**. Ainsi trois types d'acteurs sont aujourd'hui absents du programme : les services de l'État, les fédérations sportives et les acteurs du monde médico-social.

En particulier, quels nouveau(x) type(s) d'acteur(s) souhaiteriez-vous voir associé(s) aux sessions de Club inclusif ? (N = 14, collectivités)



Enseignement #22 – En termes de moyens, le montage financier conçu est jugé suffisant pour un déploiement du programme, et pour sa déclinaison locale, telle que prévue sur la période. Toutefois, des craintes ont été partagées sur la possibilité pour les collectivités de maintenir leur niveau d'engagement, du fait du contexte budgétaire auquel elles sont soumises.

- D'un point de vue financier, une grande majorité des acteurs considère que **les moyens alloués sont globalement en adéquation avec les objectifs du programme**.
- Cependant, certains acteurs pointent que le montant alloué aux comités départementaux des fédérations spécifiques n'est pas en phase avec **les besoins pour l'accompagnement de 12 clubs à la mise en place d'un projet d'accueil** de pratiquant·es en situation de handicap.
- Par ailleurs, plusieurs personnes ont pu reprocher que **le partage de l'enveloppe allouée pour l'accompagnement ne correspondait pas**

vraiment à la réalité du travail assuré respectivement sur le terrain par les différents intervenants.

- Pour moitié (49%) des collectivités ayant répondu à l'enquête en ligne, le programme Club inclusif a été le premier budget dédié au parasport.
- Les collectivités interrogées indiquent qu'il leur serait utile de bénéficier de **davantage d'informations sur le suivi des sessions, et sur l'accompagnement des clubs, pour faciliter leur engagement durable dans la démarche.**
- Enfin, en contexte budgétaire contraint, les acteurs engagés dans le programme estiment que toutes les collectivités ne sont pas capables d'allouer la somme de 6000 euros, ce qui risque de limiter le déploiement du programme sur des territoires déjà investis sur ces thèmes.

Glossaire

- **CPSF** : Comité Paralympique et Sportif Français ;
- **FFH** : Fédération Française Handisport ;
- **FFSA** : Fédération Française du Sport Adapté ;
- **PSH** : Personnes en situation de handicap ;
- **ESMS** : Établissements et Services Médico-Sociaux ;
- **ODES** : Organes Déconcentrés des Fédérations Spécifiques ;
- **Fédérations spécifiques** : Les fédérations françaises Handisport et du Sport Adapté.



QUADRANT
CONSEIL

61, rue de Chabrol
75010 Paris - France
+ 33 (0)1 84 17 89 49
www.quadrant.coop

